
Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la société populaire de Vermenton qui envoie le procès-verbal de la fête célébrée pour la mort du tyran, lors de la séance du 6 ventôse an II (24 février 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'instruction publique de l'adresse de la société populaire de Vermenton qui envoie le procès-verbal de la fête célébrée pour la mort du tyran, lors de la séance du 6 ventôse an II (24 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 402;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32446_t1_0402_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

6

La société populaire de Rochefort, département du Puy-de-Dôme, invite la Convention à rester à son poste, et envoie 53 chemises et 15 paires de bas pour les défenseurs de la patrie.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des marchés (1).

7

La société populaire de Vermenton envoie le procès-verbal de la fête qui a été célébrée dans cette commune pour l'anniversaire de la mort du tyran.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (2).

[Vermenton, 7 plu. II. Au présid. de la Conv.]
(3)

« Nous t'adressons le procès-verbal de l'anniversaire du tyran que nous venons de célébrer. Il sera à la Convention nationale une nouvelle preuve de nos mâles principes et la convaincra que pendant qu'elle est ferme à son poste à perfectionner l'œuvre immortelle due à sa vigoureuse énergie, nous propageons l'esprit de ses lois révolutionnaires et établissons le triomphe de la raison sur les antiques préjugés ».

LINARD (présid.), BINONT (secrét.).

[Extrait des reg. de la Sté popul., 10 plu. II]

La société des amis de la liberté et de l'égalité séante à Vermenton à elle réunie les autorités constituées a célébré l'anniversaire du dernier tyran, en présence du C. Etienne Bertrand, commissaire député par la Commission des subsistances dans le département de l'Yonne, pour donner à ce jour à jamais mémorable l'éclat qu'inspire le républicanisme le mieux senti; voici la marche qu'elle a observée. D'abord, elle a été ouverte par la gendarmerie nationale suivie de l'artillerie; la société populaire en masse; les droits de l'homme et la Constitution portée par des vieillards, un groupe de mères de famille portant leurs enfants à la mamelle, espoir de la patrie, un groupe de vieillards; les autorités constituées suivies d'un détachement de garde nationale; ensuite, pour imprimer au peuple le mépris et l'opprobre dus aux despotes, l'effigie de l'infâme Capet montée sur une charette attelée d'un âne; à côté de lui étoit son exécrationnelle compagne sous la figure d'une chèvre; autant d'ânes que de puissances coalisées portoient le caractère de chacun des tyrans qui en vain tentent de dicter des lois au peuple français; Capet surtout par son embonpoint bien figuré marquoit l'insouciance avec laquelle il régna trop longtemps; les emblèmes de la royauté ornoient le cortège; en un mot, rien n'a été épargné pour donner l'idée du pompeux et ridicule appareil

(1) P.V., XXXII, 186. Bⁱⁿ, 6 vent.; C. Eg., n° 556; Ann. patr., n° 420; J. Sablier, n° 1161; M.U., XXXII, 107.

(2) P.V., XXXII, 186. Bⁱⁿ, 6 vent.

(3) Dxxxviii 31-57, p. 82, 83.

qui environnoit le trône; arrivés à l'arbre de la fraternité, l'anniversaire du tyran fut annoncé par un discours brûlant de patriotisme. Au milieu des hymnes patriotiques et des cris de vive la République, vive la Montagne, vive la Convention nationale, le cortège se rend à l'arbre de la fraternité. C'est là que les crimes, les forfaits du scélérat Capet furent énumérés en traits de feu; c'est là où la justice nationale qui a fait tomber la tête sur l'échafaud prit le ton imposant qui caractérise une nation libre. Après avoir peint les maux incalculables que ce parjure causa à son peuple; après avoir exprimé avec énergie les vaines tentatives des tyrans coalisés contre un peuple invincible, l'effigie de Capet devint l'objet du mépris public; c'est à qui feroit éclater son aversion pour les rois; enfin à travers les hymnes les plus énergiques, l'effigie du traître Capet ainsi que tous les attributs des tyrans coalisés furent livrés aux flammes, les ânes dépourvus des emblèmes des rois qu'ils représentoient ont été chassés à grands coups de fouet pour annoncer aux peuples esclaves la manière dont la République française traitoit les tyrans. Haine implacable fut jurée à tous les rois; leur mémoire fut vouée à l'exécration universelle et le serment de vivre libres ou mourir fut réitéré solennellement au milieu des cris de vive la République, vive la Convention nationale. La société populaire confondue avec les autorités constituées au lieu de ses séances, un membre fit retentir l'enceinte par des vers analogues à la fête qui fut terminée par le renouvellement du serment de maintien jusqu'à la mort la liberté et l'égalité, d'exterminer qui voudroit porter atteinte à l'unité et l'indivisibilité de la République et d'assurer le triomphe de la raison en joignant aux deux envois déjà faits de l'argenterie du culte, celui du peu qui y existe avec le cuivre et autres métaux. La société a arrêté qu'expédition de son procès-verbal, ainsi que les vers seroient envoyés à la Convention nationale pour la convaincre de l'énergie des principes qui animent la société. Signé sur le registre: Linard (présid.), Billout (secrét.).

COUPLETS FAITS ET CHANTÉS PAR UN FRÈRE DE LA SOCIÉTÉ AU SUJET DE L'ANNIVERSAIRE DU TYRAN.

Air: Dans le cœur d'une cruelle

Liberté, liberté sainte, sainte,
Ecoute les vœux brûlants,
Que de cette auguste enceinte
T'adressent tes vrais enfants,
A notre hommage,
Préférerai-je les cieux ?
Viens, accours en ces lieux,
Jouis de ton plus bel ouvrage.

Air: François, le signal est donné

Nos mains dégagées de fers,
Vers toi s'élèveront sans cesse,
Nous montrerons à l'univers
Notre bienfaitrice déesse,
Sous l'arbre heureux que tu planteras,
Nous dirons aux peuples esclaves :
« C'est elle qui nous consola
« Et qui brisera vos entraves »;
Oui c'en est fait,
Les tyrans sont vaincus,
Et de Capet
Les sectateurs n'existent déjà plus.